

## RÉSUMÉ

1. Le Costa Rica est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui présente des indicateurs de développement humain positifs. Durant la période 2012-2018, le PIB nominal par habitant a augmenté de 20% pour atteindre 12 017 USD en 2018. Le PIB réel a aussi progressé, à un taux annuel moyen de 3,5%, un chiffre conforme à son taux de croissance potentiel; cette croissance a été tirée principalement par l'augmentation de la demande intérieure, notamment la consommation finale des ménages. Les exportations nettes de biens et de services ont aussi apporté une contribution positive nette au PIB, principalement grâce aux bons résultats enregistrés par les exportations de services. Toutefois, le taux de chômage est resté relativement élevé durant la période à l'examen, avec un niveau annuel moyen compris entre 9% et 10%.

2. Un des grands défis auxquels est confronté le Costa Rica est de parvenir à assainir ses finances publiques. Le déficit du gouvernement central est resté supérieur à 5% du PIB depuis 2013 et a entraîné une augmentation significative du ratio de la dette au PIB. Afin d'endiguer la détérioration des comptes de l'État, le Costa Rica a approuvé en 2018 la Loi sur l'assainissement des finances publiques qui introduisait une série de modifications, parmi lesquelles une réforme de l'impôt sur le revenu; l'introduction d'une taxe sur la valeur ajoutée, remplaçant la taxe générale sur les ventes; l'adoption de mesures visant à limiter l'augmentation des dépenses; et l'établissement d'une règle budgétaire. Cette règle limite les dépenses courantes et les lie au niveau de dette du gouvernement central en pourcentage du PIB et à la croissance moyenne du PIB nominal.

3. Afin d'administrer sa politique monétaire, le Costa Rica a opté pour la mise en œuvre progressive d'une stratégie de ciblage sur un taux d'inflation flexible qui a été achevée en 2018; la même année, un taux d'inflation cible à long terme de 3% ± 1 point de pourcentage a en outre été adopté. Durant la période considérée, l'inflation est restée dans la fourchette ou en deçà de la fourchette cible. Les taux d'intérêt débiteurs sont restés élevés en raison d'une offre insuffisante de ressources financières pour le secteur privé et d'une forte demande de crédit. Le Costa Rica a maintenu un système de marge de fluctuation des taux de change jusqu'en janvier 2015, date à laquelle il a adopté un régime de flottement administré du taux de change.

4. Au Costa Rica, il existe une fracture structurelle entre l'épargne et l'investissement qui est reflétée dans le déficit relativement élevé du compte courant de la balance des paiements, dû dans une large mesure à l'important déficit budgétaire. Durant la période à l'examen, le déficit du compte courant est tombé de 5,2% du PIB en 2012 à 3,1% du PIB en 2018, grâce en partie à une réduction du déficit de la balance du commerce des marchandises, mais surtout à l'augmentation de l'excédent de la balance du commerce des services. Depuis 2015, l'excédent des exportations nettes de services est supérieur au déficit de la balance du commerce des marchandises, ce qui a contribué à améliorer le solde du compte courant. Le solde des revenus est traditionnellement négatif, ce qui s'explique principalement par le fait que les sorties au titre des bénéfices des entreprises étrangères établies dans le pays sont supérieures aux envois de fonds aux familles.

5. Durant la période considérée, le taux de croissance du commerce extérieur du Costa Rica a ralenti, en raison principalement du fléchissement de la croissance des importations. Les exportations de produits manufacturés continuent de représenter la majeure partie des exportations de marchandises, avec une part de 75% en 2018. Au cours de la période à l'examen, les principaux produits manufacturés exportés ont été les instruments médicaux, suivis par les produits chimiques, les produits électroniques, les pneumatiques, les articles en papier et le caoutchouc. Un des changements les plus importants dans la composition des exportations a été le fait que les instruments et dispositifs médicaux, produits par les entreprises implantées dans les zones franches, sont devenus le premier produit d'exportation, représentant 28,9% des exportations totales de marchandises en 2018 (contre 16,9% en 2012). Toutefois, les produits agricoles restent les principaux produits exportés, avec en premier lieu la banane (9,1% des exportations totales de marchandises), suivie par l'ananas (8,9%) et le café (2,7%). Les États-Unis sont le principal marché d'exportation du Costa Rica, puisque 40,6% des exportations totales de marchandises leur étaient destinées en 2018, suivis par l'Union européenne (20,8%) et par les pays membres du Marché commun centraméricain (MCCA) (16%). Les importations se composent principalement de produits manufacturés qui représentaient plus des trois quarts du total en 2018. Les États-Unis restent la principale origine des importations (39,1%), suivis par la Chine (23,1%) et l'UE (9,6%).

6. Le Costa Rica est un importateur net d'investissement étranger direct (IED). Entre 2012 et 2018, le stock d'IED a progressé de 93% pour atteindre 43,1 milliards d'USD (71,7% du PIB). Le flux annuel d'IED s'est élevé en moyenne à 2,6 milliards d'USD. L'IED dans le secteur manufacturier a augmenté, surtout dans les filières de haute technologie, comme par exemple les équipements médicaux produits dans les zones franches, et sa part dans l'IED total a atteint 53,2% en 2018. Les États-Unis restent la principale source d'IED, contribuant à 62,2% de l'IED total en 2018, suivis par les Pays-Bas, le Panama et le Mexique.

7. Les objectifs de la politique commerciale du Costa Rica figurent dans le Plan national de développement. Conformément au plan le plus récent (2019-2022), le commerce extérieur doit servir à promouvoir le développement économique et social du pays. Le principal objectif de la politique de commerce extérieur est de favoriser une plus grande ouverture commerciale et l'internationalisation de l'économie pour affecter les ressources de manière plus efficace et ainsi créer davantage de sources d'emplois et réduire la pauvreté et les inégalités. À cette fin, le Costa Rica utilise trois stratégies: la négociation, la mise en œuvre et l'administration des accords commerciaux; le développement et la promotion des exportations de marchandises et de services; et la promotion de l'investissement étranger direct.

8. Le Costa Rica, un des Membres fondateurs de l'OMC, soutient l'inclusion de nouvelles questions concernant le commerce dans les négociations. En 2017, le Costa Rica a ratifié et accepté le Protocole relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Le Costa Rica a indiqué qu'il mettrait en œuvre sans délai la quasi-totalité des dispositions de l'Accord, à l'exception de certaines dispositions en lien avec les formalités d'importation, d'exportation et de transit. Le Costa Rica, signataire de l'Accord sur les technologies de l'information, a aussi participé entre 2012 et 2015 aux négociations sur l'élargissement de cet accord. Depuis 2015, le Costa Rica a le statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics. Depuis son précédent examen, en 2013, le Costa Rica a régulièrement présenté des notifications au titre des différents Accords de l'OMC. S'agissant du règlement des différends, le Costa Rica n'a été partie à aucun différend en tant que plaignant ou tierce partie; toutefois, la première et seule plainte contre le Costa Rica a été déposée en 2017. La politique commerciale du Costa Rica a été examinée à quatre reprises dans le cadre de l'OMC.

9. Le Costa Rica accorde une grande importance à l'intégration régionale et il a par conséquent négocié divers accords commerciaux, parmi lesquels le Marché commun centraméricain (MCCA) et l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, la République dominicaine et les États-Unis (ALEAC-RD). De même, depuis le dernier examen de sa politique commerciale mené en 2013, le Costa Rica a commencé à appliquer les accords commerciaux signés avec les États de l'Association européenne de libre-échange, la Colombie, le Mexique, le Pérou, Singapour et l'Union européenne, et a renforcé les accords existants. En outre, il a signé en 2018 un accord de libre-échange avec la République de Corée.

10. Le régime d'investissement étranger n'a pas subi de grandes modifications durant la période à l'examen. Les investisseurs étrangers n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour investir; il existe toutefois certaines restrictions. Le Costa Rica n'impose aucune restriction de change ni limitation concernant le rapatriement des bénéfices ou des capitaux, mais les envois de fonds à l'étranger sont imposables. Le Costa Rica accorde le traitement national aux investisseurs étrangers; cependant, certaines activités sont réservées à l'État ou aux investisseurs nationaux. Il existe des monopoles d'État dans les activités suivantes: fourniture de services publics de téléphonie fixe; importation, raffinage et distribution en gros de pétrole et de ses dérivés; fabrication et commercialisation de liqueurs; et loteries et bingo. En outre, la Constitution dispose que certaines activités relèvent du domaine de l'État. Toutefois, l'investissement privé national ou étranger est autorisé dans ces activités, sauf pour ce qui est de l'exploitation à ciel ouvert et de l'exploration et de l'exploitation de gisements de pétrole.

11. Depuis son précédent examen, le Costa Rica a adopté plusieurs mesures visant à faciliter les échanges. Le développement du Guichet unique du commerce extérieur (VUCE 2.0) s'est poursuivi afin de permettre l'utilisation d'un système de paiement électronique et de la signature numérique, et afin d'inclure progressivement de nouvelles fonctions. Des progrès ont aussi été accomplis concernant les processus de certification des opérateurs économiques agréés (OEA). En 2017, le Conseil national de la facilitation des échanges (CONAFAC) a été créé afin de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges. En dépit des mesures mises en œuvre pour faciliter les échanges, l'intervention d'un agent en douane reste obligatoire pour effectuer la plupart des opérations douanières. Les déclarations en douane sont soumises à un processus sélectif et aléatoire

pour déterminer si les marchandises doivent être vérifiées; en 2018, plus de 90% des importations ont été admises sans inspection.

12. Le Règlement sur la mise en œuvre des valeurs de référence en douane a été abrogé en 2013. Par conséquent, le Costa Rica n'utilise actuellement pas de prix de référence. Le Costa Rica applique les méthodes d'évaluation énoncées dans l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994. Le Costa Rica utilise les bases de données sur la valeur des marchandises pour l'évaluation des risques.

13. Le tarif du Costa Rica se fonde sur le Système douanier centraméricain (SAC), avec quelques exceptions. Les droits NPF sont composés du droit de douane à l'importation et d'un droit de 1% qui s'applique à la quasi-totalité des importations. En 2019, le tarif du Costa Rica contenait 10 434 lignes tarifaires au niveau des positions à 12 chiffres du SH2017. Le Costa Rica applique uniquement des droits *ad valorem*. La structure des droits NPF du Costa Rica comprend 14 taux qui vont de 0% à 151%. La moyenne simple des droits NPF appliqués n'a pas beaucoup évolué entre 2013 et 2019, et se situe toujours aux alentours de 7%. Le droit moyen appliqué aux produits agricoles (définition de l'OMC) était de 14,1% en 2019, un chiffre nettement supérieur au droit moyen appliqué aux produits non agricoles (5,6%). Les produits pour lesquels les droits moyens sont les plus élevés sont les produits laitiers (53,8%), suivis des animaux et des produits d'origine animale (28,8%), des sucres et sucreries (17,4%) et des vêtements (14,8%). Le Costa Rica a consolidé l'ensemble de son tarif douanier à des taux qui vont de 0% à 233,07%; 77,6% des lignes ont été consolidées au taux de 45%.

14. Le Costa Rica accorde un traitement préférentiel aux importations originaires des pays avec lesquels il a conclu des accords préférentiels. La majorité des importations en provenance du MCCA sont admises en franchise de droits, à l'exception du sucre et du café. De même, les préférences tarifaires accordées au titre d'un certain nombre d'accords (ALEAC-RD, Canada, Chili, République dominicaine, Mexique et Panama) couvrent plus de 95% de l'ensemble des lignes tarifaires. La moyenne des droits préférentiels des accords négociés par le Costa Rica est dans tous les cas nettement inférieure à la moyenne des droits NPF. Les taux préférentiels varient entre 0,3% et 3,9% et sont inférieurs pour les produits non agricoles, allant de 0% à 2,1%.

15. Le Costa Rica applique des taxes et des impositions *ad valorem* ou spécifiques qui, d'une manière générale, frappent aussi bien les produits nationaux que les produits importés. La seule taxe frappant uniquement les produits importés est la taxe sur la bière importée, qui est destinée à financer l'Institut des affaires municipales. Le Costa Rica continue de taxer les exportations de bananes, de café et de bovins sur pied.

16. Le Costa Rica interdit ou restreint les importations et les exportations de certains produits aux fins de la protection de l'environnement, des espèces sauvages, du patrimoine archéologique et de la santé des personnes, et pour des raisons de sécurité publique. Pour ces raisons, un permis ou une autorisation (licence non automatique) est nécessaire pour importer ou exporter certains biens.

17. Le principal changement intervenu en matière de défense commerciale au cours de la période considérée a été l'adoption en 2017 d'un règlement permettant aux autorités de mener des enquêtes anticonournement. Le Costa Rica n'a pas eu recours de manière régulière à des mesures de défense commerciale. Au cours de la période à l'examen, deux enquêtes antidumping ont été ouvertes, l'une concernant le sucre blanc et l'autre concernant les tambours en acier; seule la première a donné lieu à l'imposition d'une mesure. De même, le Costa Rica n'a ouvert aucune enquête en matière de subventions ni imposé de mesure compensatoire ou anticonournement, mais il a notifié à l'OMC l'ouverture de deux enquêtes en matière de sauvegardes concernant le riz poli et les barres en acier. Toutefois, une seule mesure a été appliquée, concernant le riz poli, sous la forme d'une surtaxe tarifaire majorant de 24,88% le droit de douane existant de 35%. Cette mesure a été adoptée en 2015 pour une période de quatre ans et avec un calendrier d'élimination progressive.

18. En 2017, le Costa Rica a notifié à l'OMC deux programmes liés aux subventions: le régime des zones franches et le régime de perfectionnement actif. Le régime des zones franches octroie des incitations fiscales à des investisseurs nationaux et étrangers, sous réserve que ces derniers respectent certaines conditions spécifiques en matière d'investissement, d'emploi et de valeur ajoutée nationale; depuis 2016, les investisseurs disposent d'une certaine marge de tolérance pour satisfaire à ces prescriptions. De même, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Costa Rica a supprimé

l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les entreprises industrielles d'exportation, à moins que ces dernières soient devenues des "entreprises industrielles de transformation, exportatrices ou non, qui produisent, transforment ou assemblent des biens". Outre ces programmes, le Costa Rica octroie d'autres incitations fiscales et financières pour soutenir les MPME, promouvoir l'économie verte et aider les femmes entrepreneurs, ainsi que pour soutenir certains secteurs spécifiques. Le Costa Rica ne dispose pas de programmes officiels de financement à l'exportation ni de programmes d'assurance-crédit à l'exportation.

19. La procédure d'élaboration des règlements techniques costariciens a été considérablement modifiée en 2015 en vue de la rendre plus rapide. Les règlements techniques costariciens n'ont été visés par aucune préoccupation commerciale spécifique dans le cadre du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC au cours de la période à l'examen. La politique phytosanitaire et zoosanitaire ne semble pas avoir connu de changement majeur durant la période considérée et reste très importante pour le Costa Rica qui a toujours été un pays exportateur de produits agricoles. Au cours de la période à l'examen, les Membres ont contesté trois mesures phytosanitaires et zoosanitaires notifiées par le Costa Rica. Une de ces mesures, la suspension de la délivrance de certificats phytosanitaires d'importation pour les avocats, a donné lieu à une plainte présentée à l'encontre du Costa Rica dans le cadre du système de règlement des différends.

20. Tous les opérateurs économiques, publics comme privés, établis ou non au Costa Rica, sont soumis à la Loi sur la concurrence lorsque leurs actions ont un effet sur le territoire national. Toutefois, certains secteurs sont exemptés de l'application de la Loi. Le Costa Rica interdit les pratiques monopolistiques absolues, qui sont déclarées nulles de plein droit, et les pratiques monopolistiques relatives. Les concentrations économiques doivent être notifiées et elles sont soumises à un contrôle lorsque les actifs ou les revenus totaux des agents économiques concernés dépassent un certain seuil. Lors de l'analyse des concentrations, le principe de présomption favorable est adopté. Les accords verticaux et les concentrations qui faussent la concurrence mais qui ont des effets positifs sur le marché peuvent être autorisés. Un projet de loi visant à réformer le régime de la concurrence a récemment été présenté.

21. L'État joue un rôle de premier plan dans l'économie costaricienne. Il existe 62 entreprises publiques au Costa Rica, qui sont entièrement détenues par l'État, et 50 institutions publiques non étatiques. La plupart mènent des activités dans le secteur des services, principalement dans le secteur financier (banques et assurances), ainsi que dans le secteur des communications et de l'énergie. Certaines de ces institutions disposent de leur propre régime de marchés publics. Le Costa Rica a notifié cinq entreprises commerciales relevant de la définition de l'article XVII du GATT: la LAICA (sucre), la RECOPE (hydrocarbures), la CORFOGA (bovins), l'ICAFE (café) et la CONARROZ (riz).

22. La Loi sur les marchés publics régit les achats des entités publiques, à l'exception des institutions publiques non étatiques financées à plus de 50% par leurs propres ressources, des entreprises publiques dont le capital social appartient majoritairement à des particuliers et des activités soumises par la loi à un régime spécial de marchés publics. Cette loi a été modifiée en 2016 afin de créer un système numérique unifié de marchés publics, qui n'est pas encore utilisé par toutes les institutions, et en 2018 afin d'autoriser la participation des consortiums de PME aux processus de passation des marchés publics. Conformément à la Loi, la participation des étrangers est gouvernée par le principe de la réciprocité; toutefois, dans la pratique, ces derniers se voient accorder le traitement national. Cependant, lors d'une passation de marché public, la préférence est obligatoirement donnée aux produits manufacturés par les industries nationales. Il existe des procédures ordinaires concernant la passation des marchés publics (et leurs modalités), ainsi que des exceptions à ces procédures. Les procédures ordinaires sont l'appel d'offres (ouvert et simplifié) et la vente aux enchères. Les contrats de gré à gré représentent la procédure la plus utilisée, bien qu'il s'agisse d'une exception aux procédures ordinaires. L'utilisation de ces procédures, y compris les contrats de gré à gré, est déterminée par des seuils qui varient selon le budget de chaque institution. Par conséquent, il n'existe pas de seuil unique pour chaque procédure.

23. Au Costa Rica, les droits de propriété intellectuelle sont protégés par la Constitution et par des normes qui n'ont pas connu de modification importante au cours de la période à l'examen, à l'exception de la révision en 2014 du Règlement d'application de la Loi sur les brevets d'invention, les dessins et modèles industriels et les modèles d'utilité. Le Costa Rica a signé plusieurs accords de l'OMPI, parmi lesquels le Traité de Marrakech, qui est entré en vigueur au cours de la période considérée. Dans le but d'accélérer le traitement des demandes de brevet, le Costa Rica participe

depuis 2016 au Système de coopération sur les renseignements opérationnels et la propriété industrielle. Le Service national des douanes (SNA) peut suspendre de sa propre initiative le dédouanement, sans demande formelle de la part du titulaire du droit, lorsqu'il pense ou soupçonne que les marchandises enfreignent les droits de propriété intellectuelle.

24. Le secteur agricole du Costa Rica a une double structure, avec un secteur d'exportation dynamique qui s'est développé parallèlement à un secteur, à plus faible productivité, de cultures traditionnelles destinées principalement au marché intérieur. Le secteur est confronté à certains défis, comme la nécessité d'accroître la productivité et d'améliorer les services fournis à l'agriculture, ainsi que de tirer parti de la transition engendrée par la libéralisation tarifaire négociée dans le cadre des accords de libre-échange. Pour répondre à ces défis, le Costa Rica cherche à mieux s'intégrer aux marchés internationaux, à renforcer le marché intérieur, à améliorer la gestion des exploitations agricoles et à moderniser les institutions chargées de la mise en œuvre de la politique agricole.

25. Le secteur agricole bénéficie traditionnellement d'une protection tarifaire plus importante. Au cours de la période à l'examen, plusieurs demandes concernant l'ouverture d'enquêtes préliminaires en matière de sauvegardes ont été présentées, visant surtout le riz; toutefois, une seule mesure a été appliquée concernant le riz poli. En outre, en 2017 et 2018, le Costa Rica a imposé une mesure de sauvegarde spéciale pour l'agriculture visant le riz complet. La protection accordée à certains produits a eu pour effet de réduire la concurrence sur les marchés. C'est le cas du riz qui, en plus de bénéficier d'une protection tarifaire et de mesures de sauvegarde, a fait l'objet d'autres mesures. Le prix du riz est soumis à une intervention; les contingents tarifaires pour le riz en paille sont utilisés uniquement en cas de pénurie sur le marché national et la participation au contingent d'importation est assujettie à une obligation d'achat de riz issu de la récolte nationale.

26. Le Costa Rica a notifié à l'OMC qu'au cours de la période 2013-2017 il n'avait accordé aucune subvention aux exportations de produits agricoles et que le soutien interne accordé à l'agriculture portait, entre autres, sur les aspects suivants: services de recherche, de vulgarisation et de consultation; programmes de lutte contre les parasites et les maladies; services de commercialisation et de promotion; et programmes environnementaux. Seuls ces derniers offrent une rétribution financière.

27. L'État est propriétaire des ressources minières et des ressources en hydrocarbures; il peut les exploiter directement ou accorder des permis (d'exploration) et des concessions (d'exploitation), tant à des ressortissants nationaux qu'à des étrangers. L'entreprise d'État RECOPE détient encore le monopole de l'importation, du raffinage, du transport et de la distribution en gros du pétrole et de ses dérivés. Les prix de vente des carburants au public sont fixés en prenant comme référence les prix internationaux, et ils sont identiques dans toutes les stations-service du pays. Dans le secteur de l'électricité, les opérateurs publics peuvent participer à la production, au transport et à la distribution/commercialisation, tandis que les entreprises privées peuvent uniquement prendre part à la production. Les entreprises étrangères doivent être domiciliées au Costa Rica pour pouvoir exploiter une centrale électrique et leur participation au capital est limitée à 65%. L'Institut costaricien de l'électricité (ICE), qui est une entreprise d'État, reste la principale entreprise de production et de distribution/commercialisation d'électricité; il est aussi chargé d'administrer et d'exploiter le réseau national de transport. L'ICE est la seule entreprise autorisée à participer à l'achat et à la vente d'électricité sur le marché régional.

28. Le secteur manufacturier est composé aussi bien d'industries de haute technologie, qui sont essentiellement tournées vers l'exportation, que de branches de production moins compétitives, qui sont principalement orientées vers le marché intérieur. Au cours de la période à l'examen, les principaux produits exportés ont été les instruments pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire et les articles et appareils orthopédiques, produits principalement par des entreprises implantées dans des zones franches.

29. La participation de l'État dans les secteurs de la banque et des assurances reste importante. En 2018, les banques d'État détenaient 52% des actifs totaux du secteur bancaire et 47% des actifs totaux du système financier national. Les banques d'État jouissent de certains avantages par rapport aux banques privées. Par exemple, la totalité des dépôts auprès des banques d'État sont garantis, alors que les banques commerciales privées n'offrent pas ce type de garantie. De même, contrairement aux banques commerciales privées, les banques d'État ne sont pas tenues, afin de pouvoir collecter des dépôts sur les comptes courants, d'utiliser un pourcentage spécifique de ces dépôts pour accorder des prêts à des conditions préférentielles, que ce soit par le biais de la Banque

de développement ou directement, et elles ne sont pas non plus tenues de satisfaire à d'autres prescriptions en matière d'accès aux services financiers. Les banques d'État détiennent en outre le monopole des dépôts des institutions publiques. Le traitement préférentiel accordé aux banques d'État est susceptible d'avoir une incidence sur l'affectation des ressources. Les banques privées étrangères peuvent établir des filiales au Costa Rica, mais pas de succursales. Depuis 2013, l'activité bancaire a montré de bons résultats en termes de solvabilité, en dépit de marges bénéficiaires relativement faibles, en particulier dans le cas des banques d'État. En outre, la faible concurrence dans le secteur bancaire se traduit par des marges d'intermédiation élevées. Le marché des assurances a été libéralisé, mais l'Institut national d'assurances (une entreprise d'État) reste le principal fournisseur. Les sociétés étrangères peuvent établir des succursales et des bureaux de représentation au Costa Rica, dont le nombre et le type d'opérations ne sont pas limités.

30. Le secteur des télécommunications se compose d'entreprises publiques comme privées. Toutefois, l'entreprise d'État ICE conserve le monopole de la téléphonie fixe basique traditionnelle, et représente la majeure partie du marché des services de téléphonie mobile, même si sa part de marché a diminué à partir de 2013. Cela s'explique par le fait qu'au cours de la période à l'examen, les autorités ont réalisé un passage en revue du secteur afin d'identifier les marchés qu'il fallait ouvrir à la concurrence.

31. Les services aériens internationaux sont régis par les accords/mémoires d'accord signés par le Costa Rica ou, à défaut, par le principe de réciprocité. Ce principe s'applique aussi aux services internationaux de transport maritime. La participation des étrangers à la fourniture de services de cabotage est limitée. L'État est propriétaire des ports et des aéroports publics, dont la construction, l'exploitation et l'administration peuvent être données en concession.

32. Le secteur du tourisme est un des secteurs les plus dynamiques de l'économie costaricienne et il est devenu l'une des principales sources de devises. Le Costa Rica encourage le tourisme durable, innovant et inclusif. Les étrangers peuvent fournir tout type de services touristiques au Costa Rica.